



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/04/14

Reçu en Préfecture le : 29/04/14  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 28 avril 2014**  
**D - 2014/186**

***Aujourd'hui 28 avril 2014, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana marie TORRES

## **Résiliation du bail emphytéotique conclu avec Logévie pour la Résidence pour Personnes Agées Notre Temps située 30 rue Neuve. Décision. Autorisation.**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2010, la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale se sont engagés dans un vaste programme de réhabilitation des Résidences pour Personnes Agées (RPA) gérées par le CCAS. Ainsi, vous avez décidé par délibération n° 20100584 du 25 octobre 2010, la rénovation du cadre juridique du partenariat avec le principal bailleur social, Logévie en résiliant les baux emphytéotiques conclus dans les années 1980 afin de céder la propriété de ces établissements d'hébergement pour personnes âgées au CCAS.

En application des délibérations 2012368 du 16 juillet 2012 et 2012434 du 24 septembre 2012, cette opération a eu lieu pour la RPA Dubourdieu. Il convient désormais de poursuivre ce processus pour les RPA Alfred Smith, Billaudel et Notre Temps.

La RPA Notre Temps, située 30 rue Neuve, édifiée en 1977 sur la parcelle cadastrée HE 302, dispose actuellement d'une capacité de 28 résidents tous logés en appartements individuels. Le bâtiment se développe sur 4 niveaux (R+3) et totalise une superficie utile de 1 044 m<sup>2</sup> environ. Cette résidence, bien qu'entretenu régulièrement, présente aujourd'hui des imperfections techniques liées à l'usure des matériaux et des équipements.

La résiliation du bail emphytéotique du 8 mai 1973 conclu avec Logévie est réalisée d'un commun accord au vu du rapport de France Domaine en date du 02/04/2014 et, conformément aux termes du bail, moyennant le paiement d'une indemnité correspondant au remboursement du capital restant dû des emprunts contractés par Logévie pour la construction de la RPA, augmenté des intérêts courus et compensateurs. Le versement de la Ville interviendra sur production par Logévie de l'état de décompte arrêté dans le cadre du remboursement anticipé à la date du 1<sup>er</sup> juin 2014. Pour information ce montant s'élevait au 31 décembre 2013 à 48 188 euros.

En conséquence nous vous demandons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

Décider

- la résiliation au 1<sup>er</sup> juin 2014 du bail emphytéotique du 8 mai 1973 conclu avec la société anonyme d'HLM Logévie portant sur l'immeuble sis 28-30 rue Neuve et 18 impasse Fauré, cadastré HE 302.

- le versement à la société anonyme d'HLM Logévie d'une indemnité de résiliation de bail correspondant aux sommes dues dans le cadre du remboursement anticipé des emprunts estimée à un montant maximum de 48 188 euros.

- l'ouverture au budget des crédits nécessaires à cette opération.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de résiliation de bail emphytéotique avec la société anonyme d'HLM Logévie portant sur l'immeuble sis 30 rue Neuve et 18 impasse Fauré et tous les documents afférents à cette opération ainsi qu'à déposer toutes les autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 avril 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Nicolas FLORIAN**

13/04/2014

